



RHÔNE-ALPES

Population

www.insee.fr/rhone-alpes

N° 183 - décembre 2012

Le nouveau profil de la population active immigrée

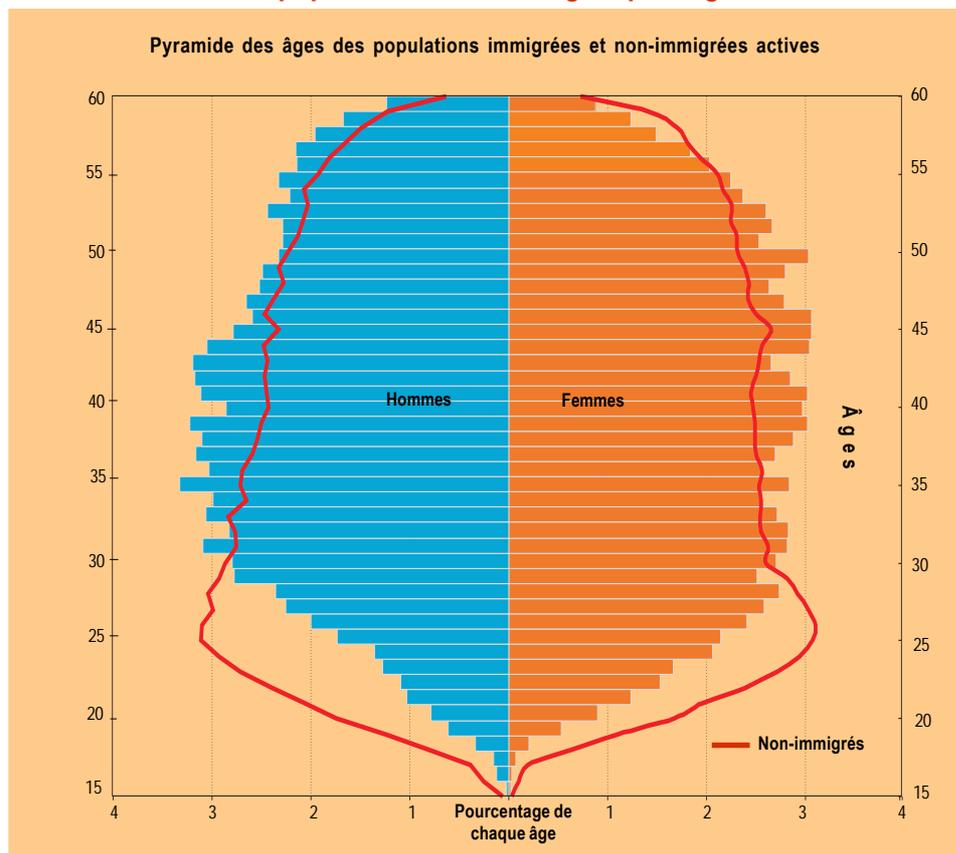
En dix ans, dans les agglomérations de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne, la population active immigrée a fortement augmenté. Les immigrés arrivés depuis 1998 travaillent le plus souvent dans le secteur des services de soutien (gardiennage, nettoyage) où le niveau de qualification demandé est peu élevé. Toutefois, le nombre de cadres progresse ; les immigrés sont également plus souvent entrepreneurs que les non-immigrés quel que soit le secteur d'activité. Mais ils restent largement touchés par le chômage et ont plus souvent recours aux agences d'intérim. Ils se retrouvent plus fréquemment en situation de déclassement avec des emplois en deçà de leur qualification.

Caroline Anguier
Axel Gilbert

En 2008, les agglomérations de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne regroupent un tiers de la population de Rhône-Alpes. Parmi elle, 263 000 personnes sont immigrées, c'est-à-dire nées à l'étranger sans avoir la nationalité française à la naissance. Elles représentent 13 % de la population totale de ces trois agglomérations. En comparaison, la population immigrée constitue, sur l'ensemble de la région, 9 % de la population totale. Les actifs immigrés des trois agglomérations sont au nombre de 128 000, soit 13 % de la population active également.

Entre 1999 et de 2008, la population active immigrée a augmenté plus vite que la population active non-immigrée (+ 21 % contre + 6 %). Cette évolution s'explique en partie par l'arrivée de nouveaux immigrés sur le territoire mais aussi par l'entrée sur le marché du travail des immigrés installés en France depuis leur jeune âge. Dans l'ensemble de la population, les immigrés sont plus âgés que les non-immigrés avec un âge médian de 44 ans contre 34 ans pour les non-immigrés. Dans la population active, on peut faire ce même constat, avec toutefois une différence plus faible

Une population active immigrée plus âgée



Les immigrés occupent davantage des emplois dans le secteur du nettoyage, gardiennage

De plus en plus de cadres parmi les immigrés

(âge médian de 41 ans contre 38 ans). Depuis 1998, les immigrés sont, à leur arrivée sur le territoire, plus âgés : 27 ans (âge médian) contre 18 ans pour ceux qui sont installés avant 1998. Les femmes immigrées sont de plus en plus nombreuses à s'insérer dans la vie économique. Toutefois, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes actifs reste plus marqué que dans la population non-immigrée ; parmi les immigrés qui ont entre 25 et 60 ans, 83 % des hommes sont actifs pour seulement 62 % des femmes. Pour les non-immigrés, ces taux sont respectivement de 91 % et 84 %.

Comme dans l'ensemble de la population immigrée, les immigrés actifs sont majoritairement originaires d'Afrique et des pays de l'Union Européenne. Un immigré sur deux est originaire du continent africain, plus particulièrement du Maghreb. Sur ces dix dernières années, les profils géographiques des migrations se sont modifiés, les immigrés nés en Afrique subsaharienne et en Asie étant plus nombreux.

Parmi les actifs immigrés des trois agglomérations, 105 000 déclarent avoir un emploi en 2008. Ils occupent le plus souvent des emplois dans les secteurs de l'industrie, des activités de soutien (nettoyage, gardiennage et sécurité) et de la construction. Avec le déclin de l'industrie, plus marqué dès le début des années 1990, les immigrés ne viennent plus uniquement pour travailler dans les entreprises industrielles. Les immigrés sont aujourd'hui surreprésentés dans le secteur du nettoyage, gardiennage : 13 % contre 5 % des non-immigrés. Cette branche s'est fortement développée durant les dix dernières années. Les immigrés arrivés après 1998 occupent davantage d'emplois dans ce secteur que ceux arrivés avant (17 % contre 11 %). À Lyon, le nettoyage et le gardiennage emploient 14 % des travailleurs immigrés. En revanche, dans

l'agglomération de Saint-Étienne, les personnes immigrées occupent encore principalement des emplois dans l'industrie et la construction avec respectivement 19 % et 18 %. De son côté, Grenoble Métropole attire davantage d'immigrés pour travailler dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (recherche-développement scientifique). La proportion d'immigrés travaillant dans ce secteur est équivalente à la proportion de non-immigrés (8 %).

Parmi les immigrés arrivés depuis 1998, deux profils de travailleurs apparaissent : ceux très qualifiés ayant un statut de cadre et ceux travaillant dans les services, où le niveau de qualification est moindre. La proportion d'immigrés parmi l'ensemble des cadres a augmenté ces dix dernières années passant de 6 % en 1999 à 8 % en 2008. Un médecin sur 10 et 15 % des enseignants du supérieur sont immigrés. Les cadres immigrés arrivés récemment sont principalement originaires des pays de l'Union Européenne. Par rapport à ceux arrivés avant 1998, on constate une augmentation des cadres immigrés américains, principalement des États-Unis, et des autres pays d'Europe (Russie). À Grenoble, 14 % des immigrés arrivés depuis 1998 travaillent dans la recherche contre 6 % pour ceux arrivés avant. Sur les trois agglomérations, dans le secteur des activités techniques scientifiques, la moitié des immigrés sont cadres pour seulement 30 % pour les non-immigrés. Ce constat est particulièrement fort dans l'agglomération grenobloise où 70 % des immigrés travaillant dans ce secteur ont le statut de cadre.

Un immigré sur trois est ouvrier, soit deux fois plus que dans la population non-immigrée. Dans le secteur des activités de soutien (gardiennage, nettoyage), 63 % des immigrés sont ouvriers alors que seulement 4 % des non-immigrés le sont.

Les immigrés travaillent très souvent dans le secteur des services de soutien

Répartition des immigrés actifs au sein des différents secteurs d'activité					
	Grenoble-Alpes Métropole	Saint-Étienne Métropole	Grand Lyon	Ensemble	
				en %	
				Immigrés	Non-immigrés
Industrie manufacturière	12	18	13	14	13
Construction	11	18	11	12	5
Commerce	10	10	11	11	13
Activités de services de soutien	11	11	13	13	5
Santé humaine et action sociale	13	12	13	13	14
Transports	3	4	5	4	5
Hébergement et restauration	6	4	6	6	3
Activités spécialisées scientifiques techniques	8	2	4	5	8
Administration publique	5	3	4	4	9
Enseignement	8	6	6	7	9
Autres activités de services	4	2	3	3	3
Autres	10	8	10	10	13
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : Insee, Recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Les immigrés plus ouvriers mais aussi plus entrepreneurs que les non-immigrés

Répartition des immigrés actifs au sein des différentes catégories socioprofessionnelles					
	en %				
	Grenoble-Alpes Métropole	Saint-Étienne Métropole	Grand Lyon	Ensemble	
				Immigrés	Non-immigrés
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	6	8	6	7	5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	18	6	11	12	21
Professions intermédiaires	16	14	16	16	29
Employés	29	25	30	29	28
Ouvriers	31	47	36	37	18
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : Insee, Recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Les immigrés se tournent vers l'entrepreneuriat pour s'insérer économiquement et socialement

Le secteur de l'hébergement restauration attire plus particulièrement les immigrés mais en tant que chefs d'entreprise. La proportion d'entrepreneurs immigrés dans ce domaine est deux fois plus importante que pour les non-immigrés (22 % des immigrés qui travaillent dans ce secteur sont entrepreneurs, contre 12 % des non-immigrés). Ce constat se retrouve aussi dans l'ensemble des secteurs mais en moindre proportion (7 % contre 5 %). C'est pour les immigrés originaires d'Asie que la part des entrepreneurs dans la population active est la plus forte (9 %).

Les chefs d'entreprise immigrés sont légèrement plus âgés que les salariés immigrés, avec un âge médian de 44 ans contre 40 ans. Ils se déclarent souvent sans diplôme : les chefs d'entreprise immigrés sont trois fois plus nombreux que les non-immigrés à ne pas être diplômés (36 % contre 11 %). Toutefois, les immigrés entrepreneurs arrivés depuis 1998 sont plus souvent diplômés du supérieur. Les entrepreneurs arrivés depuis 1998 sont majoritairement issus du continent africain (55 %).

Pour les immigrés, s'investir dans la création d'entreprise apparaît comme une voie d'insertion économique et sociale et constitue une réponse à des conditions d'accès à l'emploi difficiles : plus de chômage, des emplois plus précaires et ce malgré la possession d'un diplôme. Dans ce contexte globalement plus difficile, les entreprises créées par des immigrés ont une chance de survie plus faible que les entreprises créées par des entrepreneurs non-immigrés.

Les immigrés sont beaucoup plus touchés par le chômage que les non-immigrés : 18 % des immigrés sont chômeurs contre 9 % dans la population non-immigrée. Ce taux s'élève à 22 % dans l'agglomération de Saint-Étienne. Les immigrés arrivés depuis 1998 sont 23 % à se déclarer au chômage contre 15 % des immigrés arrivés avant cette date. Toutes choses égales

par ailleurs, un immigré a plus de risque d'être au chômage qu'un non-immigré (à âge, sexe, agglomération de résidence et niveau de diplôme équivalent). Un immigré ayant acquis la nationalité française a toutefois une probabilité moins importante d'être au chômage qu'un étranger.

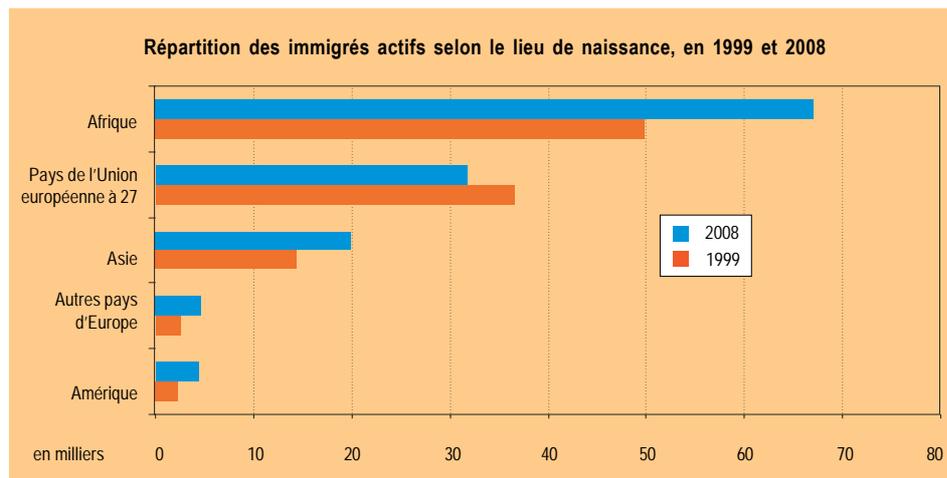
Les immigrés n'ont pas tous les mêmes risques face au chômage, de nombreux facteurs étant source de difficultés. L'origine géographique engendre de fortes disparités. Ainsi, un immigré né dans un pays de l'Union Européenne a moins de risque d'être au chômage. Les immigrés arrivés depuis moins de 10 ans sur le territoire trouvent moins facilement un emploi. L'âge à l'arrivée des immigrés est aussi un facteur de différence : les immigrés âgés de plus de 25 ans au moment de leur arrivée ont une probabilité plus importante d'être au chômage. Le diplôme protège moins les immigrés du chômage. En neutralisant les effets structurels (âge, sexe...), parmi les personnes diplômées du supérieur, les immigrés ont une probabilité plus importante que les non-immigrés d'être au chômage. Ainsi 14 % des immigrés diplômés du supérieur se déclarent au chômage, soit deux fois plus que les non-immigrés. À titre de comparaison, les risques de chômage des immigrés et non-immigrés sont similaires pour les individus sans diplôme.

Les immigrés occupent plus souvent des emplois précaires. Dans l'agglomération de Saint-Étienne, 68 % des immigrés en emploi ont un contrat à durée indéterminée contre 76 % des non-immigrés. Les immigrés résidant dans l'agglomération de Lyon sont plus nombreux à disposer d'un contrat sans limite de durée (72 % contre 78 % pour les non-immigrés). L'écart se creuse davantage lorsque l'on étudie le cas des immigrés arrivés ces dix dernières années. En moyenne, pour les trois agglomérations, 59 % des immigrés en emploi arrivés récemment déclarent avoir un emploi à durée indéterminée contre 76 % pour les immigrés arrivés avant 1998. Quelle que soit l'agglomération, les immigrés

Des différences entre immigrés face au chômage

Plus de temps partiel chez les hommes immigrés

Des immigrés actifs le plus souvent originaires d'Afrique



Source : Insee, Recensement de la population 2008, exploitation complémentaire

Les immigrés font plus souvent appel aux agences d'intérim

travaillent plus souvent à temps partiel. Les immigrés arrivés depuis 1998 ont plus souvent des emplois à temps partiel (27 % contre 21 %). L'augmentation du nombre de femmes dans la population active peut expliquer la hausse du travail à temps partiel, que ce dernier soit subi ou choisi. Chez les hommes, la part de ces contrats reste aussi plus élevée pour les immigrés que pour les non-immigrés : un homme immigré sur dix occupe un emploi à temps partiel (contre 8 % chez les non-immigrés). Le développement des emplois de services de soutien induit bien souvent avec des contrats à durée limitée et souvent à temps partiel.

Les immigrés ont plus souvent recours aux agences d'intérim que les non-immigrés. La proportion des immigrés se déclarant placés par une agence d'intérim est deux fois supérieure à celle des non-immigrés. L'emploi intérimaire des personnes immigrées est plus marqué dans l'agglomération de Saint-Étienne avec 6 % des personnes en emploi contre 3 % et 4 % pour les agglomérations de Grenoble et Lyon. Les immigrés arrivés après 1998 font plus souvent appel aux agences d'intérim. Ici aussi, l'agglomération de Saint-Étienne présente une particularité avec 11 % des immigrés arrivés depuis moins de dix ans placés par des agences d'intérim contre 4 % pour ceux arrivés avant 1998. Un immigré ayant plus de risques d'être au chômage, l'intérim apparaît comme un recours pour trouver un emploi.

Les immigrés diplômés sont plus souvent en situation de déclassement

Les immigrés actifs sont trois fois plus nombreux à ne pas détenir de diplôme que les non-immigrés actifs (33 % pour les immigrés contre 10 % pour les non-immigrés). Dans l'agglomération de Saint-Étienne, la proportion d'immigrés actifs sans diplôme est quatre fois plus importante que celle des non-immigrés. En revanche, la différence est nettement moins marquée au niveau des études supérieures. Les diplômés post-bac sont 1,5 fois moins nombreux parmi les immigrés actifs que chez les non-immigrés pour l'ensemble des trois

agglomérations. Les immigrés arrivés après 1998, sont plus nombreux à être diplômés du supérieur comparé à ceux arrivés avant 1998 (39 % contre 24 %). La moitié des immigrés arrivés après 1998 dans l'agglomération de Grenoble détiennent un diplôme post-bac, quand seulement un quart à Saint-Étienne sont dans ce cas. Les immigrés originaires d'Amérique sont les plus diplômés : un sur deux a un diplôme du supérieur contre un sur quatre pour les immigrés provenant d'Afrique. Les immigrés nés dans un pays de l'Union Européenne sont 29 % à disposer d'un diplôme du supérieur. Les immigrés établis dans l'agglomération de Grenoble sont les plus diplômés quel que soit leur lieu de naissance.

Plus globalement, les immigrés sont de plus en plus qualifiés et diplômés. En reliant ces deux paramètres, les actifs peuvent être confrontés à des situations de déclassement, donc être surdiplômés par rapport à l'emploi occupé. Par exemple, un diplômé des 2^e et 3^e cycles universitaires (Master, ingénieur...) est déclassé s'il occupe un poste de technicien ou d'ouvrier. Sur les trois agglomérations, le nombre de déclassés s'élève à 27 000. Les immigrés ont plus de risques d'occuper un emploi en deçà de leur qualification que les non-immigrés. Le déclassement est particulièrement important dans le secteur des activités de soutien. Le niveau de diplôme ne garantit pas l'obtention d'un emploi correspondant au niveau de qualification. Les immigrés âgés de plus de 25 ans à leur entrée sur le territoire sont les plus mal placés avec une probabilité plus importante d'être déclassés. L'obtention de la nationalité française par un immigré ne préserve pas non plus du risque de déclassement par rapport à un étranger. ■

Les couples immigrés biactifs

Les trois agglomérations comptent 123 000 familles immigrées. Une famille immigrée est constituée d'au moins deux personnes dont une personne au minimum est immigrée (soit un couple marié ou non, avec ou sans enfant, soit un adulte avec enfant). Seuls 29 % des couples immigrés sont biactifs, la femme et l'homme étant tous les deux dans la population active, contre 43 % chez les couples non-immigrés.

Le schéma traditionnel de l'homme actif et la femme inactive reste plus présent dans la population immigrée ; il est deux fois supérieur à celui de la population non-immigrée. Ce profil est plus marqué dans l'agglomération de Saint-Étienne. En revanche, le schéma inverse, femme active et homme inactif, est plus représenté dans les familles immigrées que celles non-immigrées (9 % contre 6 %). Pour ce profil particulier, il n'existe pas de différence entre les agglomérations.

La régression logistique pour traiter les effets du chômage et du déclassement

L'analyse du chômage et du déclassement pour un actif est incomplète si on se limite à l'observation des tableaux chiffrés. Il existe des effets de structure dont on s'affranchit en utilisant un modèle de régression logistique.

Cette méthode permet d'étudier les effets des différentes variables sur le fait, pour un actif, d'être au chômage ou déclassé. Les effets, étudiés par rapport à un individu de référence, sont estimés "Toutes choses égales par ailleurs".

Dans notre modèle, où toutes les variables explicatives sont qualitatives, la situation de référence choisie est celle qui prend pour chaque variable la modalité la plus fréquente.

Modélisation du déclassement

Facteurs augmentant ou diminuant le risque d'être déclassé par rapport à la référence

Variable	Modalités	Influence
Statut	Immigré	+
	Non-immigré	Référence
Âge	Âgé de 15 à 29 ans	+++
	Âgé de 30 à 39 ans	+
	Âgé de 40 à 49 ans	Référence
	Âgé de 50 à 59 ans	---
Sexe	Homme	Référence
	Femme	+
Secteur d'activité	Industrie manufacturière	++
	Construction	++
	Commerce réparation auto	+
	Hébergement restauration	-
	Information et communication	---
	Activités financières et assurance	---
	Activités de services administratifs et de soutien	+++
	Administration publique	-
	Enseignement	---

L'individu de référence :

un homme non-immigré, d'un âge compris entre 40 et 49 ans travaillant dans le secteur de la santé humaine et sociale.

Les différents effets de structure sont ainsi neutralisés.

On peut donc affirmer qu'un homme immigré d'un âge compris entre 40 et 49 ans travaillant dans le secteur de la santé humaine et sociale a plus de risque d'être déclassé que l'individu de référence.

Lecture :

+ augmente le risque
 ++ augmente modérément le risque
 +++ augmente fortement le risque
 - diminue le risque
 -- diminue modérément le risque
 --- diminue fortement le risque

Modélisation du chômage

Facteurs augmentant ou diminuant le risque d'être au chômage par rapport à la référence

Variable	Modalités	Influence
Nationalité	Non-immigré	Français de naissance
	Immigré	Français par acquisition Étranger
Âge	Âgé de 15 à 29 ans	+++
	Âgé de 30 à 39 ans	+
	Âgé de 40 à 49 ans	Référence
	Âgé de 50 à 59 ans	--
	Âgé de 60 à 74 ans	--
Sexe	Homme	Référence
	Femme	+
Diplôme	Aucun diplôme	+++
	Niveau BEP/CAP	+
	Baccalauréat	Référence
	Études supérieures	---
Agglomération de résidence	Grenoble-Alpes Métropole	-
	Saint-Étienne Métropole	+
	Grand Lyon	Référence

L'individu de référence :

un homme non-immigré, français de naissance, d'un âge compris entre 40 et 49 ans, ayant le baccalauréat et habitant dans le Grand Lyon.

Les différents effets de structure sont ainsi neutralisés.

On peut donc affirmer qu'un homme immigré, d'un âge compris entre 40 et 49 ans, ayant le baccalauréat et habitant dans le Grand Lyon a plus de risque d'être au chômage que l'individu de référence.

Lecture :

+ augmente le risque
 ++ augmente modérément le risque
 +++ augmente fortement le risque
 - diminue le risque
 -- diminue modérément le risque
 --- diminue fortement le risque

Champ : données sur les populations immigrées et non-immigrées actives des EPCI de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne

Pour en savoir plus

- "Rhône-Alpes : des conditions d'emploi de bonne qualité malgré certains facteurs de fragilité", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Analyses* n°168, mars 2012.
- "Une immigration européenne moins marquée", Insee Rhône-Alpes, *La Lettre Résultats* n°157, décembre 2011.
- "L'accès à l'emploi et au logement s'améliore pour les immigrés à Paris mais les inégalités et les discriminations persistent", *Insee Île-de-France*, à la page n°376, novembre 2011
- "L'insertion des immigrés à l'épreuve de la précarité en région Centre", *Insee Centre, Info* n°167, avril 2011.
- "Immigrés : le diplôme, une moindre sécurité face au chômage ?", Insee Nord Pas-de-Calais, *Pages de profil* n°90, février 2011.

INSEE Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03
Tél. 04 78 63 28 15
Fax 04 78 63 25 25

Directeur de la publication :
Pascal Oger

Rédacteur en chef :
Thierry Geay

Pour vos demandes d'informations statistiques :

- site www.insee.fr
- n° 0 972 724 000 (lundi au vendredi de 9h à 17h)
- message à insee-contact@insee.fr

Imprimeur : Graphiscann

Dépôt légal n° 1004, décembre 2012
© INSEE 2012 - ISSN 1763-7775

Des différences liées à la situation économique des agglomérations

Les caractéristiques de la population active diffèrent entre les trois agglomérations. Ces différences ont des origines historiques, mais proviennent surtout des disparités entre les situations économiques des trois métropoles. D'une manière générale, les spécificités des populations actives des trois agglomérations sont plus marquées parmi la population immigrée.

Saint-Étienne Métropole a les traits d'une ville industrielle marquée par l'immigration de main-d'œuvre. Les secteurs qui emploient des immigrés sont avant tout l'industrie et la construction. Près de la moitié des travailleurs immigrés sont des ouvriers et 62 % sont des hommes. Le statut d'intérimaire y est plus fréquent et le chômage frappe plus de deux fois plus les immigrés que les non-immigrés. C'est une immigration plus ancienne, avec une moyenne d'âge supérieure aux autres agglomérations. La proportion d'immigrés venus du Maghreb, de Turquie ou du Portugal y est élevée.

Grenoble Métropole présente un profil différent, influencé par les entreprises et laboratoires de technologie. 8 % des immigrés travaillent dans les activités scientifiques et technologiques, et 18 % des travailleurs immigrés ont le statut de cadre. L'immigration est plus récente, ayant accompagné le développement économique de la ville : ainsi, la moitié des actifs immigrés arrivés depuis 1998 ont un diplôme du supérieur. Pour autant, la population active immigrée n'est pas très jeune en raison de l'arrivée de nombreux travailleurs de plus de 30 ans. Le chômage est assez contenu. La proportion d'immigrés issus de pays développés est plus forte, en particulier celle d'immigrés italiens.

Le Grand Lyon a un profil moins marqué. C'est là que la part des immigrés dans la population active est la plus forte (14 %). Ils travaillent plus souvent dans le commerce ou les services aux entreprises. Les origines sont diverses, avec une représentation plus forte des immigrés originaires d'Asie et d'Afrique subsaharienne.

Méthodologie

Sources

Les données utilisées pour cette étude sont issues des recensements de la population de 1999 et 2008.

Définitions

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangères et immigrées ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant son(s) enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Le déclassé : à partir du croisement entre le niveau de qualification et le niveau de formation initiale des salariés, on peut appréhender le phénomène de déclassé. On considère ici qu'un salarié est déclassé lorsqu'il occupe un emploi insuffisamment qualifié au regard de son niveau de diplôme, c'est-à-dire lorsqu'il est surdiplômé par rapport à l'emploi qu'il déclare occuper. On s'appuie sur la méthodologie de l'étude publiée dans la Lettre Analyses n° 168 de l'Insee Rhône-Alpes.

Croisement entre le niveau de qualification et la formation initiale

	Cadres	Professions intermédiaires, techniciens	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés
Diplôme de 2 ^e ou 3 ^e cycle	normal	déclassé	déclassé	déclassé
Diplôme de 1 ^{er} cycle	sous-diplômé	normal	déclassé	déclassé
BAC	sous-diplômé	normal	normal	déclassé
BEP-CAP-BEPC	sous-diplômé	sous-diplômé	normal	normal
Certificat d'études ou sans diplôme	sous-diplômé	sous-diplômé	sous-diplômé	normal